

# Cours théorique n°5 : Réglementation

PN1 2019-2020



# Programme

- \* Prérogatives du plongeur
- \* Présentation de la FFESSM
- \* Documents pour plonger

# Prérogative du plongeur

- \* Le plongeur Niveau 1 (N1) est capable de réaliser des plongées d'exploration **jusqu'à 20m de profondeur**, au sein d'une palanquée, **avec un Guide de Palanquée (GP)** qui prend en charge la conduite de la plongée.
- \* Ces plongées sont réalisées dans le cadre d'une organisation sécurisée, mise en place par un Directeur de Plongée (DP), selon les règles définies par le Code du Sport (CdS).

# Présentation de la FFESSM

- \* *La FFESSM* : **F**édération **F**rançaise d'**E**tudes et de **S**ports **S**ous-**M**arins.
- \* Elle regroupe des clubs associatifs et des structures commerciales.
- \* Elle délivre des diplômes de plongée et organise les activités proposées aux adhérents.
- \* La FFESSM est la principale fédération de plongée en France. Ces plongées sont réalisées dans le cadre d'une organisation sécurisée, mise en place par un Directeur de Plongée (DP), selon les règles définies par le Code du Sport (CdS).

# Documents pour plonger

- \* OBLIGATOIRE : **licence FFESSM** de l'année en cours (valable du 15/09 au 31/12 de l'année suivante)
  - \* Permet de bénéficier de l'assurance responsabilité civile
- \* OBLIGATOIRE : **carte de niveau CMAS-FFESSM** (permet de plonger dans le monde entier)
- \* OBLIGATOIRE : le **certificat médical** en cours de validité (moins d'1 an) -> présent sur le site de la fédération en flashant la carte de licence (QR code)
- \* Conseillé : le carnet/passeport de plongée (permet de vérifier le niveau du plongeur, sa dernière plongée...)

# Documents pour plonger

## \* Carte de niveau



\* Côté CMAS pour plonger à l'étranger



\* Côté FFESSM pour plonger en France



\* Le passeport de plongée : regroupe les infos administratives du plongeur, des informations et conseils sur les règles et procédures et toutes les validations de certifications techniques fédérales.

\* Le carnet de plongée permet de noter toutes les infos sur les plongées réalisées



**FFESSM**  
C.O.M.H.I.S.S.I.O.N.  
MÉDECIN DES PLONGEURS

**FRENCH UNDERWATER FEDERATION**  
Fondée en 1963, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques.

**Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins**

**Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques**

Je soussigné(e) Docteur, Exerçant à, Rayez la mention inutile\*

médecin, généraliste\* du sport\* fédéral\* n° :  
diplômé de médecine subaquatique\* autre\* :

Certifie avoir examiné ce jour : **NOM :**

**Né(e) le :** **Prénom :**

**et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :**

de l'ensemble des activités subaquatiques EN LOISIR  
Ou bien seulement (cocher) :  DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME  
 DES ACTIVITÉS EN APNÉE  
 DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

de la ou des activité(s) suivante(s) EN COMPÉTITION (spécifier en toute lettre) :

**Pour mémoire les particularités suivantes nécessitent un certificat délivré par un médecin fédéral, du sport ou qualifié :**

- TRIMIX Hypoxique
- APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
- Pratique HANDISUB
- Reprise de l'activité après accident de plongée

**NOMBRE DE  COCHÉE(S)** (obligatoire) :

**Remarque(s) et restriction(s) éventuelle(s)** (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) :

**Un certificat est exigible toutes les 3 saisons** (si renouvellement sans discontinuité de la licence) pour les disciplines : Nage avec Palmes, Nage en Eau Vive, TP sur CBM, Hockey Subaquatique. Après jusqu'à 6 mètres. Pratique de l'activité jusqu'à expiration de la licence. **Un certificat est exigible tous les ans** pour la pratique de la Plongée Subaquatique (Plongée en Scaphandre en tous lieux et en Apnée au-delà de 6 mètres).

**Sauf en cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, qui suspend la validité de ce certificat.** Il est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

Pour consulter la liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconditions de la FFESSM relatives à l'obtention médicale, disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : <https://medical.ffessm.fr>

Fait à : **Signature et cachet :**

date :

SIÈGE NATIONAL - 24, QUAI DE RIVE-NEUVE, 13284 MARSEILLE CEDEX 03, FRANCE | T. +33 (0)4 91 33 99 31 | F. +33 (0)4 91 54 77 43  
FÉDÉRATION DÉLÉGUÉE PAR LE MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS | RECONNAISSANCE D'UTILITÉ PUBLIQUE (RUP)  
SIRET 775 559 909 00012 - APE 9302Z - TVA : FR 06 775 559 909 | [WWW.FFESSM.FR](http://www.ffessm.fr)

## \* Certificat médical

# Documents pour plonger

- \* Activation de votre compte sur le site de la fédération : Permet de charger son certificat sur sa carte de licence, permet de tenir ces informations personnelles à jour (adresse, profession...)
- \* Quelles assurances ? Plusieurs assurances s'offrent à vous selon si vous souhaitez plonger à l'étranger, seulement faire des entraînements piscine...

<https://www.assurdiving.com>

# Fin du cours

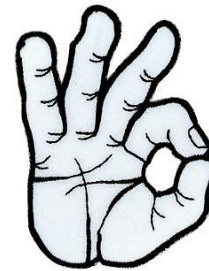


\* Des questions ?



Demande au prof'

\* Tout compris ?



Au cours suivant !